



AVIS A LA POPULATION – FETE DU SACRIFICE

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Forest informe la communauté musulmane que, dans le cadre de la Fête du Sacrifice, elle est invitée à procéder au sacrifice chez les marchands situés à l'extérieur de la Région qui mettent un abattoir temporaire en place ou via les bouchers et chevillards.

- Date des abattages : **dimanche 5 octobre 2014 (prévision)**
- Déclarations d'abattage :
 - **le mercredi 1^{er} octobre de 13h à 16h**
 - **le jeudi 2 octobre de 8h30 à 12h**
 - **le vendredi 3 octobre de 8h30 à 16h**

au Centre Technique (chaussée de Bruxelles, 112 - 1190 Forest - tél. 02/348.17.74) où il vous faudra présenter votre carte d'identité.

La déclaration d'abattage qui vous sera remise par l'Administration **n'est pas une autorisation destinée au transport** de viande ou de carcasse. Cette autorisation de transport vous sera remise le jour même de l'abattage sur place.

Attention : Les années précédentes, les Forestois pouvaient accéder au site d'abattage d'Anderlecht. Cette dernière ayant abandonné cette option pour s'organiser avec une ferme extérieure de Bruxelles, **ce site ne sera donc plus accessible aux Forestois**. Vous êtes, par conséquent, invités à choisir un mode d'abattage prévu au début de cet avis.

Nous vous rappelons que l'abattage rituel effectué à la maison est strictement interdit par la Loi pour des raisons sanitaires et de bien-être des animaux. Il est par ailleurs interdit de déposer des carcasses (avec ou sans sacs) sur la voie publique. Ces actes sont punissables d'amendes allant jusqu'à 250 €.

Par le Collège
Le Secrétaire f.f.

Pour le Bourgmestre
L'échevin délégué

B. MOENS

M. LOEWENSTEIN

Ensemble, Forest sera propre!

Service Propreté : 0800@forest.irisnet.be – 02/348.17.74 - www.forest.irisnet.be
Dienst Netheid : 0800@vorst.irisnet.be – 02/348.17.74 - www.vorst.irisnet.be